RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)
FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1) SECHERESSE

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 13 novembre 2026

À SATOLAS ET BONCE **Le** 13 novembre 2026

Le Maire,

Mme le Maire Christine Sadin

Christine SADIN

MAIRIE DE SATOLAS ET BONCE 38290 (ISÈRE)

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.